

Décision

Générale

modern

Décision n° 18-0352/MI.AA portant nomination d'un okal général dans le cercle d'Ali Sabieh.

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
30 mars 1978

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1978

Date du numéro
10 avril 1978

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du Gouvernement, Vu les lois constitutionnelles nos 1 et 2 du 27 juin 1977, Vu l'arrêté n° 69-817/SG/CG du 29 mai 1959, portant fixation des indemnités mensuelles allouées aux chefs coutumiers et natbles appointés du territoire, Vu l'arrêté n°71-140/SG/CG du 13 octobre 1971 portant statut des okals, Sur Proposition du Ministre de l'Intérieur,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

M. Hersi Askar Beder, né en 1891 à Goubetto (cercle d'Ali-Sabieh), akel de Goubetto depuis 1924, est nommé akel général de ce même endroit.

Article 2

La présente décision sera publiée, enregistrée et exécutée partout où besoin sera.

P. le président de la République et par ordre, le directeur de cabinet, ISMAEL GUEDI HARED.